



*L'innovation
au service
du Vin*

COMPTES CONSOLIDES 30 JUIN 2006

1.	Bilan actif (1)	3
2.	Bilan Passif (1)	4
3.	Compte de résultat (1)	5
4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
6.	Notes aux états financiers consolidés	8
6.1.	Principes comptables, méthodes d'évaluation	8
6.2.	Informations relatives au périmètre de consolidation	23
6.3.	Notes aux états financiers.....	25
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	25
	NOTE 2 : ÉCARTS D'ACQUISITION	26
	NOTE 3 : STOCKS ET EN-COURS	27
	NOTE 4 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	28
	NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS	28
	NOTE 6 : IMPÔTS DIFFÉRÉS	28
	NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31
	NOTE 8 : CAPITAL APORTE.....	32
	NOTE 9 : RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	35
	NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35
	NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	36
	NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	40
	NOTE 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS.....	40
	NOTE 14 : ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES.....	41
	NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES.....	41
	NOTE 16 : CHARGES DE PERSONNEL.....	42
	NOTE 17 : RESULTAT SUR CESSION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDEES.....	42
	NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS.....	42
	NOTE 19 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	43
	NOTE 20 : VENTILATION DE L'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT	43
	NOTE 21 : RÉSULTATS PAR ACTION	44
	NOTE 22 : INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	45
	NOTE 23 : INFORMATION SECTORIELLE.....	46
	NOTE 24 : INTERETS DANS UNE CO-ENTREPRISE	48
	NOTE 25 : EFFECTIFS	48
	NOTE 26 : PASSIFS ÉVENTUELS.....	49
	NOTE 27 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	49
	NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	50

1. Bilan actif (1)

<i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2006	31/12/2005
Ecart d'acquisition	2	18 547	18 547
Immobilisations incorporelles	1	874	1 156
Immobilisations corporelles	1	60 217	60 706
Titres mis en équivalence		46	430
Autres actifs financiers		197	255
Immobilisations financières	1	243	685
Autres actifs non courants	5	-	-
Impôts différés	6	506	1 055
Total Actifs non courants		80 387	82 149
Stocks et en-cours	3	83 320	70 430
Clients et autres débiteurs	4	41 273	47 893
Créances d'impôt		482	432
Autres actifs courants	5	1 870	5 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	4 435	4 542
Total Actifs courants		131 380	128 909
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	14	3 507	4 458
Total Actif		215 274	215 516

(1) référentiel IFRS

2. Bilan Passif (1)

<i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2006	31/12/2005
Capital apporté	8	42 477	42 477
Primes liées au capital	8	1 562	1 562
Réserves et report à nouveau	9	(20 934)	(20 294)
Résultat de l'exercice		218	891
Total Capitaux propres, part du groupe		23 322	24 636
Intérêts minoritaires		10	13
Total Intérêts minoritaires		10	13
Total des capitaux propres		23 332	24 649
Emprunts et dettes financières	11	80 279	86 017
Engagements envers le personnel	12	681	716
Autres provisions	10	1 666	2 064
Impôts différés	6	780	1 736
Autres passifs non courant	13	518	560
Total Passifs non courants		83 924	91 092
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	11	57 862	42 187
Provisions (part à moins d'un an)	10	5 082	10 979
Fournisseurs et autres créditeurs		36 234	37 153
Dettes d'impôt			-
Autres passifs courants	13	8 128	8 152
Total Passifs courants		107 306	98 471
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	14	711	1 304
Total des passifs		191 941	190 867
Total Passif		215 274	215 516

(1) référentiel IFRS

3. Compte de résultat (1)

Compte de résultat consolidé			
<i>en milliers d'euros</i>	Note	30/06/2006	30/06/2005
Chiffre d'affaires	15	62 524	64 525
Autres produits de l'activité		1 026	7 344
Achats consommés		(29 269)	(31 616)
Charges externes		(13 836)	(13 191)
Charges de personnel	16	(16 572)	(18 182)
Impôts et taxes		(1 049)	(951)
Dotation aux amortissements		(2 897)	(2 421)
Dotation aux provisions		(2 762)	(1 401)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		6 624	(4 975)
Autres produits et charges courants		(32)	1 003
Résultat opérationnel courant		3 757	135
Résultat sur cession de participations consolidées	17		(55)
Autres produits et charges opérationnels non courants	18	208	379
Résultat opérationnel		3 965	459
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		37	38
Coût de l'endettement financier brut		(3 330)	(3 273)
Coût de l'endettement financier net		(3 293)	(3 235)
Autres produits et charges financiers	19	(623)	120
Résultat avant impôt		50	(2 656)
Impôts sur les bénéfices	20	165	(1 073)
Résultat après impôt		215	(3 729)
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	18
Résultat net		215	(3 711)
Part du groupe		218	(3 715)
Part des minoritaires		(3)	4
Résultat par action	21	0,005	(0,24)
Résultat dilué par action	21	0,008	(0,15)

(1) référentiel IFRS

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part Groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
	NOTE 8		NOTE 9				
Situation au 31.12.2004	15 805	38 018	6 215	(64 522)	(4 484)	13	(4 471)
Affectation résultat		(36 456)	(28 066)	64 522	-		-
Augmentation de capital	26 672		(164)		26 508		26 508
Ecart de conversion			1 386		1 386		1 386
Résultat de la période				891	891	3	894
Autres mouvements (1)			335		335	(3)	332
Situation au 31.12.2005	42 477	1 562	(20 294)	891	24 636	13	24 649
Affectation résultat			891	(891)	-		-
Ecart de conversion			(1 116)		(1 117)		(1 117)
Résultat de la période				218	218	(3)	215
Autres mouvements (2)			(415)		(415)		(415)
Situation au 30.06.2006	42 477	1 562	(20 934)	218	23 322	10	23 332

(1) Les autres mouvements au 31/12/2005 concernent principalement :

- correction d'erreur sur IAS 39 pour 164 K EUR
- des impôts différés passés par réserves pour 179 K EUR

(2) Les autres mouvements au 30/06/2006 sont constitués d'impacts sur les normes IAS.

5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 06/2006 (6 mois)	Exercice 2005 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé		215	894
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		-	(369)
Elimination des amortissements et provisions		(3 477)	(3 743)
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		57	(96)
Charges et produits calculés liés aux paiements en action		-	-
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie			514
= Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(3 206)	(2 800)
Elimination de la variation des impôts		(166)	822
Coût de l'endettement financier net		3 292	7 227
= Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(79)	5 249
Impôts versés		(422)	(564)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(2 353)	6 679
= Flux net de trésorerie généré par l'activité		(2 854)	11 364
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Incidence des variations de périmètre	22	-	1 578
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4 262)	(15 527)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		207	3 159
Variation des prêts et avances consenties		56	950
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 999)	(9 840)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital			26 507
Emissions d'emprunts		3 018	942
Remboursements d'emprunts		(1 839)	(7 184)
Intérêts financiers nets versés		(3 304)	(8 256)
Autres flux liés aux opérations de financement		(82)	2
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(2 207)	12 011
Incidence de la variation des taux de change		(224)	154
Incidence des changements de principes comptables		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		(9 283)	13 689
Trésorerie d'ouverture	7	(30 075)	(43 764)
Trésorerie de clôture	7	(39 358)	(30 075)
Variation de trésorerie		(9 283)	13 689

6. Notes aux états financiers consolidés

Information générale

Fruit de multiples rapprochements d'entreprises opérés dans la deuxième moitié des années 90, le groupe OENEO réunit aujourd'hui deux activités au service du vin. Sa division Tonnellerie dispose d'une offre complète en matière de produits d'élevage (fûts, tonneaux, foudres, grands contenants, produits alternatifs) et sa division Bouchage consacre ses capacités industrielles et ses savoir-faire à la fabrication de bouchons « technologiques » : ces bouchons gagnent régulièrement de la part de marché au détriment des bouchons naturels, produits en perte de vitesse. L'année 2005 a vu le lancement international du bouchon «DIAM » , premier bouchon en liège à teneurs infinitésimales en TCA.

Au cours de l'année 2005, le groupe a poursuivi le programme de réorientation stratégique (Plan Phoenix) au sein de ses activités Bouchage et Tonnellerie (pour les détails cf. document de référence 2004).

Dénomination sociale et siège social

OENEO – 123, avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS

Forme Juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Immatriculation de la Société

La société OENEO est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'identification unique 322 828 260 RCS PARIS.

Code d'activité : 741 j (Holding)

Les comptes semestriels et consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2006 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 octobre 2006 et sont exprimés en milliers d'euros.

Base de préparation de l'information financière semestrielle résumée

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2006 a été préparé conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire. Le rapport financier semestriel résumé doit être lu en liaison avec les états financiers annuels de cet exercice.

6.1. Principes comptables, méthodes d'évaluation

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre du premier semestre clos le 30 juin 2006 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Seules les normes (et interprétations) publiées au JOUE au 30 juin 2006 ont été appliquées.

En vue de la publication de ses états financiers, le Groupe OENEO a préparé :

- un bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et,
- des comptes 2004 établis conformément au référentiel IFRS.

Les principaux impacts constatés sur le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur les résultats de l'exercice 2004 ont été publiés avec les comptes consolidés au 30 juin 2005.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe. L'ensemble des sociétés consolidées a réalisé une situation intermédiaire de ses comptes au 31 décembre.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés, de certains actifs financiers et des services reçus dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions qui sont évalués à leur juste valeur. Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

Normes et options appliquées

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1er janvier 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 révisées relatives aux instruments financiers.

De même, le groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1er juillet 2004, la norme IFRS 5 relative aux actifs non courant détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En raison du caractère international de ses activités, OENEO appliquait d'ores et déjà les méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC99-02, proches des normes IFRS, tels que la capitalisation des contrats de location qualifiés de location-financement, la constatation en bilan de ses engagements de retraite à prestations définies. De plus, le Groupe effectuait un test de dépréciation des écarts d'acquisition sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2006 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe sont les suivantes :

- IAS 19 (Amendement), Avantages du personnel (entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2006). Cet amendement introduit une option alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels. Il peut imposer des obligations supplémentaires pour la comptabilisation de régimes inter-entreprises lorsque les informations disponibles sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des régimes à prestations définies. Cet amendement prévoit également la présentation de nouvelles informations. Le Groupe n'ayant pas l'intention de modifier la méthode comptable retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels et n'ayant pas de participation à un régime inter-entreprises, l'adoption de cet amendement n'a d'impact que sur la forme et le niveau de détail des informations présentées en annexe aux états financiers. Le Groupe applique cet amendement depuis le 1er janvier 2006.

- IAS 39 (Amendement), Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures, le Groupe n'est pas concerné par cet amendement, car aux 30 juin 2006 et 31 décembre 2005, il n'a effectué aucune transaction intra-groupe de ce type.

- IAS 39 (Amendement), Option juste valeur (entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2006). Cet amendement modifie la définition des instruments financiers classés comme étant en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et restreint la possibilité de désigner des passifs financiers dans cette catégorie. Le Groupe applique cet amendement depuis le 1er janvier 2006.

- IAS 39 et IFRS 4 (Amendement), Garanties financières (entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2006). Selon cet amendement, les garanties financières émises autres que celles déjà désignées par le groupe comme étant des contrats d'assurance, doivent être initialement comptabilisées à leur juste valeur et postérieurement évaluées au plus élevé des deux montants suivants : (i) solde non amorti des commissions reçues et reportées ou (ii) dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. Après examen de cet amendement à IAS 39, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

- IFRS 1 (Amendement), Première adoption des IFRS et IFRS 6 (Amendement), Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Ces amendements ne concernent pas les activités du Groupe, qui ne réalise pas de prospection et d'évaluation de ressources minérales.

- IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). IFRS 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007). IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2007.

- IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Aux termes d'IFRIC 4, c'est la substance qui doit déterminer si un accord contient ou constitue un contrat de location. Selon IFRIC 4, il est nécessaire d'évaluer : (a) si l'exécution de l'accord est subordonnée à l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques (l'actif) ; et (b) si l'accord comporte un droit d'utilisation de l'actif. La direction procède actuellement à l'évaluation de l'impact d'IFRIC 4 sur les activités du Groupe.

- IFRIC 5, Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). IFRIC 5 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

- IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique : déchets d'équipements électriques et électroniques (entrée en vigueur à compter du 1er décembre 2005). IFRIC 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

Estimations comptables déterminantes

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés aux notes, 2 « Ecarts d'acquisition » et 10 « Provisions pour risques et charges ».

a) Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes des sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidés par intégration proportionnelle.

b) Écarts d'acquisition

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation suivent les règles comptables propres à leur nature.

- Ecarts d'acquisition positifs

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 «Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (cf. : d) Valeur recouvrable des immobilisations). Le calcul est effectué séparément pour les deux divisions du Groupe : Bouchage et Tonnellerie. La valeur nette comptable des actifs et passifs de chaque division est rapprochée de la valeur d'utilité, évaluée par actualisation des flux de trésorerie futurs. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

- Ecarts d'acquisition négatifs

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent par rapport au coût d'acquisition, de la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition.

c) Conversion des comptes exprimés en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

(c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- (i) les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- (ii) les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ; et (iii) toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

d) Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Ces immobilisations ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis linéairement sur la durée réelle de protection comprise entre 8 et 11 ans pour le Bouchage et sur 10 ans pour la Tonnellerie.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de un à trois ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées au coût facturé, diminué de toute perte de valeur identifiée.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortissables.

L'amortissement des autres actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

- bâtiments 15 à 50 ans (selon les sites, et les composants : fondations / toiture / murs),
- agencements et aménagements des constructions 15 à 30 ans,
- installations techniques, matériels et outillages industriels 5 à 20 ans,
- autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans.

Le Groupe prévoyant d'utiliser ses actifs sur toute leur durée de vie, n'a identifié aucune valeur résiduelle.

Contrats de location

Les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location-financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée et présentée au passif du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;
- le bien est amorti, le cas échéant, selon une approche par composantes conformément aux méthodes retenues pour les actifs de même nature, ou sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien si le Groupe n'a pas de certitude de devenir propriétaire à l'issue du contrat.

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisitions et aux marques).

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Deux UGT ont été retenues pour le groupe : division tonnellerie et division bouchage.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel,
- et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

e) Stocks et en-cours

Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et de produits finis sont évalués au coût historique réel ou à leur valeur nette de réalisation, en utilisant la méthode du Coût Moyen Pondéré pour le calcul de coût. Le coût historique correspond au total des prix d'achats, frais de transformation et autres frais encourus.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », le liège sur parc de l'activité Bouchage et le chêne de l'activité Tonnellerie sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les droits d'importation et les autres taxes (autres que récupérables), les coûts de transport et de manutention et tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition des matières et services. Les rabais, remises et ristournes sont déduits des coûts d'achats.

Les produits fabriqués et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Provisions

Pour les matières premières, une provision est constituée si le coût prévisionnel des produits finis dans lesquels ces matières sont incorporées est supérieur au prix du marché des produits finis. Dans le cadre du plan PHOENIX, les stocks de liège que la division Bouchage n'a plus vocation à transformer industriellement, de par sa décision stratégique d'arrêter la fabrication de bouchons traditionnels, ont fait l'objet de provisions pour ramener leur valeur nette au bilan au niveau de prix de vente auquel la division anticipe de pouvoir les revendre sur le marché.

Pour les en-cours, une provision est constituée si le prix de revient estimé des produits finis, constitué de la valeur des en-cours et des coûts de production nécessaires pour terminer le produit, net des frais de commercialisation, s'avère supérieur au prix du marché.

Pour les produits finis, une provision est constituée si le prix de revient majoré des frais de commercialisation s'avérait supérieur au prix de marché.

Dans le cadre du plan PHOENIX, les stocks excédentaires de bouchons semi-finis ou finis, dont l'origine est principalement imputable à des ventes inférieures aux prévisions commerciales, ont fait l'objet de provisions pour ramener leur valeur nette au bilan au niveau de prix de vente auquel la division anticipe de pouvoir les revendre sur le marché.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont éliminées.

f) Clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en Dotation aux provisions.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

h) Capital et actions propres

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

i) Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par la norme IAS39.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les prêts et créances sont valorisées au coût amorti et font l'objet de test de valeur au minimum à chaque arrêté comptable. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle ; une provision est constituée en fonction du risque d'irrécouvrabilité estimé.

j) Passifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif. Les contrats d'échange de taux d'intérêt qui couvrent économiquement les passifs financiers ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Les instruments financiers composés (cas des OCEANE) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilables à une vente d'option d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Tous les instruments dérivés sont valorisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur de marché pour les instruments cotés. Pour les instruments non cotés, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimations telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le profit ou la perte qui résulte de la revalorisation de ces instruments à chaque arrêté est enregistré au compte de résultat de la période.

Les dérivés sont comptabilisés dans les autres passifs non courants (cf. note 13).

k) Imposition différée

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé ou en capitaux propres s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

Le retraitement des contrats de location qualifiés de location-financement, donne lieu à reconnaissance d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

l) Avantages consentis au personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, y compris pour les plans multi employeurs pour lesquels le gestionnaire externe est en mesure de fournir l'information, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS19 « Avantages du personnel ».

Ces engagements sont ainsi calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation. Les hypothèses d'engagement sont reprises en note 12.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en charges de l'exercice lors de leur survenance.

Le passif net déterminé est constaté au bilan dans la rubrique engagements envers le personnel.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail d'un ou de plusieurs membres du personnel s'il a un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter ou à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte du bénéfice revenant aux actionnaires du Groupe, après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

m) Subventions d'investissement

Conformément à la norme IAS 20 «Comptabilisation des subventions publiques», les subventions d'investissement sont inscrites au passif au poste produits constatés d'avance. Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent et sont donc présentées en produits d'exploitation.

n) Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

o) Reconnaissance des revenus

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

p) Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

q) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues figurant en diminution des capitaux propres.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs précédemment publiés sont ajustés, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal.

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, majoré de l'effet de dilution induit par l'exercice probable des options de souscription et des options d'achat d'actions.

Cet effet dilutif est calculé plan par plan en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action. Il correspond au différentiel entre le nombre d'actions émises suite aux levées probables d'options et le nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen du marché.

r) Gestion des risques

- risque de liquidité :

Le financement du groupe OENEO est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la direction financière. La gestion de trésorerie des sociétés françaises est centralisée au siège. Pour les sociétés étrangères, la gestion de trésorerie est effectuée localement en liaison avec le siège, dont l'autorisation est nécessaire pour toute mise en place de financements significatifs.

Dans le cadre du respect des dispositions législatives et réglementaires, les filiales du Groupe ont signé une convention de trésorerie avec le Holding de manière à centraliser les excédents de trésorerie et à couvrir les besoins des différentes filiales aux meilleures conditions. Certaines filiales installées à l'étranger se financent localement.

- risque de taux :

OENEO n'utilise pas d'instrument financier dans un but spéculatif.

Sensibilité au risque de taux :

La dette du groupe OENEO libellée à taux variable représente 85 % de la dette globale. De ce fait, toute variation à la hausse des taux d'intérêts se traduirait par un accroissement des charges d'intérêts. En raison de son appréciation de l'évolution des taux d'intérêts, le Groupe n'initie plus depuis août 2002 de couverture de taux, dont l'objectif est de transformer de la dette à taux variable en dette à taux fixe. Les couvertures en place s'élèvent à 3.75 M€ et représentent 3.2% de la dette à taux variable. En conséquence, une variation de + 1 % des taux d'intérêts entraînerait la même variation de la charge d'intérêts sur la dette consolidée du Groupe (après prise en compte des opérations de couverture de taux). (cf. note 11 : Emprunts et dettes financières)

- risque de change :

Le Groupe gère de manière centralisée son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours de change, en mettant en place des couvertures par le biais d'opérations à terme et d'achat d'options d'achat ou de vente de devises.

Les positions commerciales (vente – achat) sont couvertes pour des durées comprises entre six mois et un an. Les positions des filiales sont compensées, de manière à couvrir l'exposition nette au risque de change.

L'endettement en € représente 97,5 % de l'endettement du groupe.

OENEO est exposé au risque d'évolutions défavorables des cours de change, tant sur ses actifs (comptes courants libellés en devises) que sur ses opérations commerciales (risque transactionnel). Le risque de change fait l'objet d'un suivi par le Trésorier du Groupe, et d'un reporting mensuel à la Direction Financière.

Lorsqu'il le juge nécessaire, pour se prémunir contre une évolution défavorable des cours de change, OENEO utilise des instruments de couverture (instruments optionnels et instruments à terme). Seule la Direction Financière du Groupe est autorisée à conclure des opérations de couverture pour des montants pouvant affecter les états financiers consolidés.

La position après couverture correspond au montant en devise sur lequel le Groupe est exposé à une évolution défavorable des cours.

- risque sur actions :

Au 30 juin 2006, les valeurs mobilières inscrites au bilan du Groupe sont constituées d'un dépôt à terme en devise étrangère. L'autocontrôle du Groupe est réduit à 144 actions. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé au « risque sur actions ».

Le groupe Oeneo distingue quatre aires de survenance de risques. Cette analyse recoupe l'ordre d'importance retenu quant aux conséquences de ces risques sur la rentabilité du Groupe :

- risques liés à la conception des produits : ces risques se situent au moment de la création des innovations et des inventions des nouveaux process industriels et marketing qui constitueront la richesse patrimoniale de demain.
- risques liés à la fabrication des produits : ces risques se situent au moment de l'application industrielle des procédés inventés, et de leur fabrication en série ;
- risques liés à la commercialisation des produits : ces risques se situent au moment de la vente et de l'après-vente des produits auprès de la clientèle ;
- autres risques : cette aire de risques est plus restreinte que les trois précédentes, et se caractérise par leur origine externe au processus industriel et commercial.

s) Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

- Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

- Evaluation des immobilisations corporelles

Le Groupe fait réaliser l'évaluation de son patrimoine par des experts indépendants qui utilisent des hypothèses de flux futurs et de taux qui ont un impact direct sur les valeurs lorsque des changements de valorisation majeurs sont anticipés soit par la direction, soit par les auditeurs.

Une baisse des valeurs d'expertise se traduirait par un impact en résultat.

- Dépréciation estimée des goodwill

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note d) Valeur recouvrable des immobilisations.

- Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) a été communiquée par l'établissement émetteur.

6.2. Informations relatives au périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Sociétés dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2006

Société	Note	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle 30/06/2006	% de contrôle 31/12/2005	% d'intérêt 30/06/2006	% d'intérêt 31/12/2005
OENEO		France	Globale	Mère	Mère	Mère	Mère
SABATÉ SOUTH AFRICA		AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX SOUTH AFRICA		AFRIQUE DU SUD	Proportionnelle	50	50	50	50
GRUPO SABATE SUD AMERICANA	(1)	ARGENTINE	Globale	100	100	100	100
ADELAÏDE COOPERAGE		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
C.A. SCHAHINGER		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
CACHAL		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
OENEO AUSTRALASIA (EX S.D.A.)		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
SINGUM		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX AUSTRALASIA		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
CORCHOS DE MERIDA		Espagne	Globale	100	100	100	100
SIBEL TAPONES		Espagne	Globale	100	100	100	100
TONELERIA VICTORIA		Espagne	Globale	100	100	100	100
OENOCORK FINISHING		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
OENEO CLOSURES USA (EX SABATE USA)		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX USA		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
OENEO BOUCHAGE (EX SABATE SAS)		France	Globale	100	100	100	100
SAMBOIS		France	Globale	100	100	100	100
SIBEL (EX SC FINANCES)		France	Globale	100	100	100	100
SCIAGE DU BERRY		France	Globale	100	100	100	100
SEGUIN MOREAU & CIE		France	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE GATARD		France	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX		France	Globale	100	100	100	100
V.B.C.		France	Equivalence	35,59	35,59	35,59	35,59
SABATE ITALIE		Italie	Globale	80	80	80	80
ADYGHE MOREAU		RUSSIE	Equivalence	50	50	50	50
OENEO SUISSE (EX SABATE SUISSE)		SUISSE	Globale	100	100	100	100
SUBER SUISSE		SUISSE	Globale	100	100	100	100
DIAMANT TECHNOLOGIE		ESPAGNE	Globale	100	100	100	100
INDUSTRIAL OENEO SUDAMERICANA		CHILI	Globale	100	100	100	100

(1) Société liquidée au 30 juin 2006

Sociétés dans le périmètre de consolidation lors des arrêts précédents

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt 30/06/2006	% d'intérêt 31/12/2005
MIDWEST STAVE SUPPLY	ETATS-UNIS	Globale	Fusionnée dans SM NAPA (déc. 05)	-	-
SUBER FRANCE	France	Globale	TUP dans OENEO BOUCHAGE	-	-
SABATE MAROC	MAROC	Globale	Société cédée le 24/01/05	-	-

6.3. Notes aux états financiers

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

1.1. Détail de l'actif immobilisé

en K€	Notes	Jun. 2006		Déc. 2005	
		Brut	Amortissement et Provision	Net	Net
Frais de R & D		18	-	18	18
Droits fongibles		931	(853)	78	196
Droits protégés		2 989	(2 243)	746	906
Autres immobilisations incorporelles		221	(189)	32	37
Avances et acomptes		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles		4 159	(3 285)	874	1 156
Terrains		4 848	(43)	4 805	4 875
Constructions		24 189	(4 057)	20 132	19 775
Inst. techniques, mat. et outillage		55 695	(22 624)	33 071	33 695
Matériel de transport		791	(528)	263	299
Mob. Matériel de bureau et informatique		1 527	(1 295)	232	236
Autres immobilisations corporelles		1 763	(1 458)	305	331
Immobilisations corporelles en cours		1 351	(17)	1 334	1 395
Avances et acomptes sur immobilisations		75	-	75	100
Total des immobilisations corporelles		90 239	(30 022)	60 217	60 706
Titres mis en équivalence	1.4	430	(384)	46	430
Autres actifs financiers		204	(7)	197	255
Total immobilisations financières		634	(391)	243	685
Total des actifs immobilisés		95 032	(33698)	61334	62 547

1.2. Variation des actifs immobilisés

Immobilisations - Valeurs nettes				
en K€	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur au 31 décembre 2005	1 156	60 706	685	62 547
Augmentations – en valeur brute	27	2 609	-	2 636
Variations de périmètre	-	-	-	-
Résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
Cessions en valeur nette	-	(263)	(30)	(293)
Dotations aux amortissements et provisions.	(236)	(2 661)	(384)	(3281)
Reprises de provisions	-	27	-	27
Reclassements	(72)	246	(19)	155
Variations de change	(1)	(447)	(9)	(457)
Valeur au 30 juin 2006	874	60 217	243	61 334

1.3. Variation des titres de participation

en K€	Valeur brute	Provision	Valeur nette
S.A. Les Bois Chauds du Berry	3	(3)	0
S.A. O.R.E.C.O. (Organisation Economique du Cognac)	8		8
Total des titres de participation	11	(3)	8

1.4. Variation des titres mis en équivalence

en K€	31/12/05	Quote-part de résultat	Variation de périmètre	Provision	Augmentation de capital	Ecart de conversion	30/06/06
VBC S.A.	399	-	-	(384)	-	-	15
ADYGHE MOREAU	31	-	-	-	-	-	31
Total	430	-	-	(384)	-	-	46

NOTE 2 : ÉCARTS D'ACQUISITION

Test de dépréciation

Les survaleurs sont affectées aux unités génératrices de trésorerie du groupe, qui sont identifiées en fonction de la division à laquelle est rattachée chaque entité du groupe. Chaque division représente un secteur d'activité. Les sociétés multi activité sont scindées afin de les rattacher correctement aux divisions. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à six ans approuvés par la direction. Au-delà, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

Les critères pour la détermination de Cash Flows actualisés sont les une période d'actualisation de cash flows de 6 ans, un taux de d'actualisation de 9,5% et un taux de croissance à l'infini de 1,75%. Ces calculs réalisés pour la division Tonnellerie permettent de conserver le même montant de survaleur qu'à fin 2004 et de ne pas passer une dépréciation supplémentaire sur l'exercice 2006. Par ailleurs, concernant l'activité Bouchage, il convient de rappeler que les survaleurs avaient été ramenées à zéro à fin 2004. Les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de test de dépréciation au moins une fois par an, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur.

Au 31/12/2005, il ressort de ces tests de dépréciation que les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont supérieures à leur valeur nette comptable. Par ailleurs, aucun indice de perte de valeur remettant en cause significativement les perspectives à long terme d'une unité génératrice de trésorerie n'a été constaté postérieurement à l'établissement de ces tests de dépréciation. Au 30 juin 2006 aucune dépréciation d'écarts d'acquisition n'a donc été comptabilisée.

Écarts d'acquisition positifs – Valeurs nettes

Société	Acquisition	31/12/2005	30/06/2006
Bouchage		-	-
Sous-total Bouchage		-	-
Tonnellerie			
OENEO	TONNELLERIE RADOUX	1 520	1 520
OENEO	VBC	-	-
OENEO	SEGUIN MOREAU & CIE	12 426	12 426
OENEO	SAMBOIS	754	754
OENEO	GATARD	478	478
OENEO	SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE	2 663	2 663
OENEO	SEGUIN MOREAU AUSTRALIA	542	542
OENEO	CACHAL	-	-
OENEO	SINGNUM	-	-
OENEO BOUCHAGE	VICTORIA	164	164
SABATE DIOSOS AUSTRALASIA	CACHAL	-	-
SABATE DIOSOS AUSTRALASIA	SINGNUM	-	-
SABATE DIOSOS AUSTRALASIA	SCHAHINGER	-	-
Sous-total Tonnellerie		18 547	18 547
Total des valeurs nettes		18 547	18 547

NOTE 3 : STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Matières premières	59 637	47 715
En-cours	7 597	10 052
Produits finis et marchandises	20 540	17 825
Total brut des stocks et des en-cours	87 774	75 592

Provisions

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Matières premières	(1 929)	(3 087)
En-cours	(665)	(937)
Produits finis et marchandises	(1 860)	(1 138)
Total des provisions sur stocks et en-cours	(4 454)	(5 162)

Valeurs nettes

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Matières premières	57 708	44 628
En-cours	6 932	9 115
Produits finis et marchandises	18 680	16 687
Total net des stocks et des en-cours	83 320	70 430

La provision sur stock du Bouchage, dans le cadre du plan Phoenix, a été diminuée de 9,4M€ et ramenée à hauteur de 2,7M€ en décembre 2005 et 2,6 M€ en juin 2006. Au niveau de la Tonnellerie, la provision a été mouvementée de 0.8M€ pour être ramenée à hauteur de 2,5M€ à fin 2005 et 1,9 M€ en juin 2006.

NOTE 4 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Dividendes à recevoir	-	-
Fournisseurs débiteurs	1 200	495
Clients et comptes rattachés	36 820	43 565
Créances sociales et fiscales	4 309	3 494
Autres créances	1 232	2 496
Provisions	(2 288)	(2 157)
Total des clients et comptes rattachés	41 273	47 893

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale.

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Créances fiscales hors IS	-	-
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Autres créances hors exploitation	-	-
Total des autres actifs non courants	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances	94	121
Intérêts courus sur créances et prêts	76	76
Autres créances	71	54
Charges constatées d'avance	1 629	5 361
Total des autres actifs courants	1 870	5 612

NOTE 6 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Note 6.1 Variation des impôts différés actif et passif

en K€	Déc. 2005	Résultat	Variation de change	Autres mouvements	Juin 2006
Marge interne sur stock	524	241	0	0	764
Autres différences temporelles	350	(278)	(4)	(120)	(53)
Provisions non déductibles	973	593	2	115	1 684
Retraites	84	1	0		85
Provisions réglementées	(1952)	(102)	0		(2054)
Crédit-bail	(28)	(6)	0		(34)
Homogénéisation des amortissements	(4)	0	0	4	(0)
Limitation des impôts différés	1 246	(73)	0	(113)	1 060
Autres retraitements de conso	(320)	(25)	(2)	(83)	(430)
IAS 16 – immobilisations corporelles	(1678)	120	19	116	(1423)
IAS 18 – revenus	36	7	0		43
IAS 38 – immobilisations incorporelles	(60)	(12)	0		(72)
IAS 39 - instruments financiers	148	44	0	(37)	155
Financement Long Terme	0	(185)	185		0
Total des impôts différés nets	(681)	325	200	(118)	(274)
Dont :					
Impôts différés actif	1 055				506
Impôts différés passif	(1736)				(780)

Note 6.2 Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

en K€	Juin 2006
Résultat avant impôt des entreprises intégrées (hors éléments inhabituels)	50
Charge d'impôt théorique à 33,33%	19
Charges non déductibles et produits non imposables	233
Différences de taux sur sociétés étrangères	-
Déficits non activés	302
Déficits utilisés	(545)
Crédit d'impôts	(124)
Imposition Forfaitaire Annuelle	2
Autres imputations sur impôts	(51)
PRODUIT D'IMPÔT REELLE	(165)
Taux d'impôt effectif	NS

Il existe une convention d'intégration fiscale entre OENEO et les sociétés suivantes : TONNELLERIE RADOUX, Sciage DU BERRY, SEGUIN MOREAU & CIE, SAMBOIS, TONNELLERIE GATARD, OENEO BOUCHAGE ET SIBEL.

Chaque société filiale constate son impôt comme si elle était imposée seule. Les économies d'impôts réalisées par le groupe à raison de l'intégration fiscale et liées aux déficits et aux moins-values sont comptabilisées et conservées dans la société OENEO. Le boni d'intégration fiscale au titre du premier semestre 2006 s'élève à 484 K€.

En contrepartie, la filiale bénéficiera de ses déficits reportables l'exercice où elle redeviendra bénéficiaire et la société OENEO supportera alors la charge d'impôt à concurrence du montant des déficits ou moins values précédemment transférés.

En cas de sortie du Groupe d'intégration fiscale de la filiale, aucune indemnisation ne sera accordée par la société OENEO à sa filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aurait été la cause. En particulier, les déficits fiscaux subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la filiale restent acquis à la société OENEO en sa qualité de société tête de Groupe.

Détail des crédits d'impôt sur résultats déficitaires de l'exercice non activés :

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Intégration fiscale France	-	518
SIBEL TAPONES	28	51
SABATE ITALIE	4	-
SUBER SUISSE	11	5
SABATE SUISSE	-	25
MIDWEST	-	22
MAROCCO	-	14
ADELAIDE	-	3
DIAMANT	-	8
OENEO CORK FINISHING	-	72
OENEO USA	-	38
SCHAHINGER	-	108
SDA BARRELS	2	-
INDUSTRIAL OENEO SUDAMERICANA	81	-
SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE	84	-
SABATE SOUTH AFRICA	92	61
Total	302	925

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette est détaillée dans la note 23 relative au tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie active s'élève à 4.526 K€ au 30.06.2006, et est composée de soldes bancaires non rémunérés pour 3.551 K€ et de valeurs mobilières de placement pour 975 K€. Ces valeurs mobilières de placement sont des SICAV de trésorerie acquises ponctuellement en cas de liquidités excédentaires, et sont rémunérées en moyenne au taux de l'EONIA minoré de 20 points de base.

En milliers d'€	Clôture 30/06/06	Clôture 31/12/05
Comptes courants de sociétés apparentées au Groupe – actif	-	-
Comptes bancaires	3 551	3 675
Intérêts courus non échus sur comptes courants bancaires	-	-
Sous-total Disponibilités	3 551	3 675
Actions propres	-	-
Valeurs mobilières de placement – brut	975	981
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-
Provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Rubriques actives de trésorerie	4 526	4 656
Comptes courants de sociétés apparentées au Groupe – passif	-	-
Comptes bancaires	(43 863)	(34 698)
Intérêts courus non échus – passif	(21)	(33)
Rubriques passives de trésorerie	(43 884)	(34 731)
Trésorerie nette	(39 358)	(30 075)

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie tient compte de la trésorerie du sous-groupe SCHAHINGER, classé au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés.

NOTE 8 : CAPITAL APORTE

1) Composition du capital apporté

	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale de l'action (En €)	Montant du capital apporté (En k€)	Valeur de la prime d'émission (En k€)	TOTAL (En k€)
Au 31 décembre 2004	15 804 901	1	15 805	38 018	53 823
Augmentation de capital	26 671 741	1	26 672		26 672
Affectation du Report à nouveau 2004				(36 456)	(36 456)
Au 31 décembre 2005	42 476 642	1	42 477	1 562	44 038
Augmentation de capital	190	1	-	-	-
Au 30 juin 2006	42 476 832	1	42 477	1 562	44 038

2) Emission de bons de souscription

En 2003 et 2005, la société Oeneo a procédé à deux opérations d'augmentation de capital avec attribution de bons de souscription d'actions.

En 2003, 7.261.369 bons de souscription ont été détachés à l'issue de l'augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2003 dans sa dixième résolution, décidée par le Conseil d'Administration du 4 juillet 2003 et clôturée par le Conseil d'Administration du 25 août 2003. A l'origine, il était prévu que l'exercice de deux bons de souscriptions d'actions accompagné d'un paiement de 4 euros permettait de souscrire à une action de 1 euro de valeur nominale. Suite à l'opération de capital de 2005, de nouveaux ratios d'exercice ont été déterminés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription. Deux bons de souscription d'échéance 2006 accompagné d'un règlement de 4 euros donnent droit à 1,14 actions contre 1 action auparavant. Les titulaires des bons de souscription d'action peuvent souscrire des actions Oeneo depuis le 29 août 2003 et jusqu'au 26 août 2006, soit une durée de 36 mois. Les bons de souscription qui n'auraient pas été exercés à leur terme deviendront caducs.

Suite aux conversions de bons en actions entre 2003 et le 30 juin 2006, il reste en circulation 7.260.197 bons. Au 30 juin 2006, l'exercice des 7.260.197 bons de souscriptions aurait pu donner lieu à la création de 3.630.098 actions d'un montant nominal de 1 €, au prix de souscription de 4 euros, pour un éventuel apport en fonds propres de 14.520.392 €.

Au 30 juin 2006, aucun bon n'avait encore été exercé.

En juin 2005, Oeneo a procédé à l'émission de 26.670.783 actions nouvelles, auquel il était attaché à chaque action un bon de souscription d'action remboursable (BSAR). Ce BSAR permet de souscrire à une action au prix unitaire de 2,50 €, entre le 1^{er} juillet 2005 et le 1^{er} juillet 2008. Au 30 juin 2006, 190 BSAR ont été convertis. Ils ont donné lieu à la création de 190 actions pour un apport en fonds propres de 475 €. Il reste en circulation 26.669.643 BSAR qui peuvent donner lieu à la création de 26.669.643 actions en cas d'exercice pour un éventuel apport en fonds propres de 66.674 K€.

3) Estimation de la valeur des options

Au 30 juin 2006, il restait quatre plans de stock options en cours de validité chez Oeneo.

Plan	Date d'origine	Nombre d'options potentiellement exerçables au 30/06/2006	Cours d'exercice réactualisée post opérations de capital de 2003 et 2005
Plan n°3 OENEO (a)	5.06.2002	24.774	11.94 €
Plan n°4 OENEO (b)	12.12.2002	40.003	3.67 €
Plan n°5 OENEO (c)	01.10.2003	39.894	2.34 €
Plan DIOSOS (d)	08.06.2000	6.572	24.64 €

a) Plan n° 3 du 5 juin 2002

Ce plan porte à l'origine sur 167 000 options d'achats au prix de 14,79 €. Compte tenu de l'augmentation de capital du 25 août 2003, il ouvre droit à l'émission de 177 951 actions au prix unitaire de 13,88 €. Suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à l'émission de 37 161 actions, seules 24 774 actions sont exerçables au prix unitaire de 11,94 €. Au 30 juin 2006, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

b) Plan n°4 du 12 décembre 2002

Ce plan porte à l'origine sur 73 500 options de souscription d'actions au prix de 4,55 €. Compte tenu de l'augmentation de capital du 25 août 2003, il ouvre droit à l'émission de 78 321 actions au prix unitaire de 4,27 €. Compte tenu de l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à l'émission de 44 964 actions, seules 40 003 actions sont exerçables au prix unitaire de 3,67 €. Les bénéficiaires des options sont des salariés pour la totalité du plan. Au 30 juin 2006, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

c) Plan n° 5 du 1er octobre 2003

Ce plan porte sur 208 900 options d'achats au prix de 2,72 €. Les bénéficiaires des options sont des salariés pour 52 230 options, et des mandataires pour 156 670 options. Une partie des mandataires bénéficiaires étaient salariés à la date de l'attribution. Compte tenu de l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à l'émission de 54 029 actions, seules 39 894 actions sont exerçables au prix de 2,34 €. Au 30 juin 2006, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

d) Plan Diosos du 8 juin 2000

Un plan portant à l'origine sur 15 400 options de souscriptions a été émis, au prix de 39,67 €. Aucun mandataire social actuel d'OENEO ne bénéficie d'options au titre de ce plan. Compte tenu du rapprochement entre les sociétés SABATE S.A. et DIOSOS, et de l'augmentation de capital effectuée en 2003 il équivaut à 21 334 actions OENEO au prix unitaire de 28,54 €. Compte tenu de l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à 6 572 actions au prix unitaire de 24,64 €. Au 30 juin 2006, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

4) Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) décembre 1999.

Il a été émis 164.289 OCEANE au prix de 140 € convertibles à raison de 1,14 action pour 1 OCEANE jusqu'au 31 mars 2000 puis de 1 action pour 1 OCEANE à compter du 1^{er} avril 2000, selon les termes de l'émission.

Lors de l'Assemblée Générale des Obligataires, tenue le 19 juillet 2004, et dont les décisions ont été approuvées par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 septembre 2004, le contrat d'émission a été modifié et ses nouvelles caractéristiques :

- Echéance prolongée de trois ans, soit le 1^{er} janvier 2009
- Taux d'intérêt annuel porté à 7%
- Convertibilité portée à 40 actions par obligation
- Prime de remboursement maintenue à 19,21 € par action, soit un prix de remboursement de 159,21 €.

Suite à l'opération de capital de 2005, un nouveau ratio d'attribution a été décidé, une OCEANE donnant droit à 45,584 actions contre 40 précédemment et ce, depuis le 1^{er} juillet 2005.

Au 30 juin 2006, il reste 130.822 OCEANE en circulation, ce qui représente une émission potentielle de 5.963.390 actions.

Les emprunts obligataires convertibles en actions (OCEANE) sont des instruments financiers composés, selon IAS 32, comprenant une composante de dette et une composante de capitaux propres (cf. « Principes comptables relatifs aux passifs financiers »).

NOTE 9 : RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

(en milliers d'euros)	Réserve Légale	Réserve de consolidation groupe	Réserve de conversion groupe	Total part groupe
Solde au 31 décembre 2004	1 628	5 021	(434)	6 215
Affectation du résultat		(28 066)		(28 066)
Variation de change			1 386	1 386
Augmentation de capital		(164)		(164)
Autres mouvements		335		335
Solde au 31 décembre 2005	1 628	(22 874)	952	(20 294)
Affectation du résultat		891		891
Variation de change			(1 117)	(1 117)
Autres mouvements		(415)		(415)
Solde au 30 juin 2006	1 628	(22 398)	(165)	(20 935)

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En KEUR	Note	Déc. 2005	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclass	Ecart de conversion	Juin 2006
Litiges		78	-	-	-	(6)	-	-	72
Restructurations	(a)	1 844	-	100	(743)	(240)	495	-	1 456
Risques divers		142	-	-	(4)	-	-	-	138
Total des provisions non courantes		2 064	-	100	(747)	(246)	495	-	1 666
Litiges	(b)	6 913	-	203	(2 973)	(3 158)			985
Restructurations	(c)	2 522	-	2 165	(1 628)	(10)	(495)	(1)	2 553
Risques fiscaux	(d)	1 454	-	-	-	-	-	-	1 454
Risques divers		90	-	-	-	-	-	-	90
Total des provisions courantes		10 979	-	2 368	(4 601)	(3 168)	(495)	(1)	5 082

Notes a & c : En 2004, lors de la mise en place du plan Phoenix, une provision de 12 M€ a été constituée pour couvrir l'ensemble du programme de restructuration initié par le plan Phoenix. Au cours du premier semestre 2006, la provision a été consommée avec le règlement des transactions et des départs en pré-retraite qui avaient été signés. Dans la provision courante, la reprise est de 1,6 M€ dont 0,1 M€ pour les départs en pré-retraite ; dans la provision non courante, la reprise utilisée est de 0,7 M€ dont 0,3 M€ pour les départs en pré-retraite, et la reprise non utilisée est de 0,2 M€.

Dans le cadre de la rationalisation de notre outil de production et de l'optimisation de notre organisation commerciale, un complément de provision de 2,2 M€ a été doté afin de couvrir les différentes procédures déjà engagées.

Le solde de la provision pour restructuration est de 4,0 M€ au 30 juin 2006.

Note b : Les procédures de suivi des litiges, en particulier celles relatives aux litiges clients, ont été renforcées par le Groupe depuis 2002 dans sa division Bouchage, où les risques de réclamation clients pour « goût de bouchon » sont conséquents. Dans cette division, ainsi que dans certaines entités de la Tonnellerie, toutes les réclamations clients sont répertoriées dans une base de données qui permet leur identification et leur suivi individualisé. Les litiges qui entrent en phase contentieuse sont suivis de manière spécifique via une autre base de données et donnent lieu à la constitution de provisions selon la méthodologie présentée ci-après.

Le Groupe provisionne de manière systématique tout litige avec un tiers dès lors que celui-ci est d'ordre légal ou contractuel (responsabilité civile pour les dommages causés à autrui ou non-satisfaction d'une obligation contractuelle antérieure à la date de clôture, même si ces dommages sont découverts postérieurement à cette date de clôture).

Les provisions constituées comprennent tout d'abord les indemnités éventuelles ou les coûts de réparation du préjudice subis par les clients, pour les montants que le Groupe estime pouvoir avoir à supporter in fine suite à une transaction ou à un jugement, et en prenant en compte l'évolution des taux de change. Elles comprennent ensuite le cas échéant les frais annexes qui pourraient être engagés: honoraires d'avocats ou d'experts, frais de procédure. Pour chaque litige, le Groupe prend en compte la prise en charge possible des litiges par son assureur. Le niveau des provisions est réajusté en fonction des dernières informations disponibles à chaque clôture.

Les derniers litiges significatifs portant sur des réclamations clients pour "goût de bouchon" ont été dénoués durant le premier semestre 2006. La reprise associée est de 5,8 M€ et porte la provision pour litiges client à 0,3 M€. Les autres dotations - reprises sur litige ont un effet net de 0,1 M€.

Note d : La provision dans les comptes couvre un litige fiscal à l'étranger.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Note 11.1 Ventilation des emprunts et dettes financières selon la nature du financement :

en KEUR	Juin 2006	Déc. 2005
Dettes bancaires >1an	58 859	64 628
Dettes obligataires	20 061	19 920
Participation des salariés	527	424
Crédit-bail	543	718
Autres dettes bancaires	289	327
Emprunts et dettes financières Non Courant	80 279	86 017
Dettes bancaires <1an	11 541	6 781
Concours bancaires <1an	43 863	34 867
Dettes obligataires	636	-
Participation des salariés	291	864
Crédit-bail	1 996	89
Autres dettes bancaires	(465)	(414)
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	57 862	42 187

Emprunt syndiqué Le coût amorti est de 66,8 M€ (66,1 M€ correspondant au capital restant dû au 30 juin 2006, dont l'échéance remboursable à moins d'un an est de 9,9 M€ et de 56,2 M€ à plus d'un an, hors impact IFRS et 56,9 M€ avec impact IFRS).

Consécutivement à la restructuration de la dette effectuée en 2003, et aux amortissements pratiqués jusqu'au 30 juin 2004 inclus, la dette bancaire à moyen et long terme du Groupe au 30 juin 2006 est composée principalement d'un unique emprunt syndiqué pour 66,8 M€ (75,7 M€ à la mise en place au 30 juin 2003 avec une maturité de sept ans), à taux variable et amortissable trimestriellement. Selon IAS 32, le Taux d'Intérêt Effectif (TIE) est de 5,68%.

OENEO a signé un accord avec son pool bancaire le 28 décembre 2004, par lequel les banques consentent à un report de l'amortissement de ce prêt pour une période de deux ans, valable de l'échéance amortissable du 30 septembre 2004 jusqu'à l'échéance du 30 juin 2006, ce qui revient à prolonger la durée d'amortissement du prêt de deux ans. Les remboursements du capital de cet emprunt reprendront à compter du 30 septembre 2006 selon la périodicité initiale, les échéances qui ont fait l'objet de l'accord précité seront remboursées à la fin du prêt soit entre le 30 septembre 2010 et le 30 juin 2012. La part à plus d'un an de cet emprunt s'élève à 56,9 M€.

La signature de l'accord du 28 décembre 2004 avec les banques ne modifie pas la marge initiale du financement (200 points de base). Les intérêts continueront à être payés aux conditions contractuelles pendant la période de franchise de remboursement en capital de deux ans. Le contrat de prêt initial prévoyait une marge initiale de 200 points de base qui pouvait se réduire dans le temps au fur et à mesure de l'amélioration des ratios de structure financière du groupe, mais l'évolution de la situation financière d'OENEO rend la mise en œuvre de cette mécanique de réduction de la marge improbable, et en conséquence OENEO l'écarte de ses hypothèses. Enfin, dans l'accord du 28 décembre 2004, les banques ont renoncé à l'application des ratios financiers (« covenants ») existants dans le contrat de prêt d'origine pour les exercices 2004 et 2005. De nouveaux ratios seront déterminés entre OENEO et ses banques début 2007 sur la base des comptes clos le 31 décembre 2006 (pour application aux comptes des exercices 2006 et suivants).

Cet accord a été passé avec le pool bancaire français sous la condition de réaliser au 1^{er} semestre 2005 une levée de fonds par augmentation de capital pour un montant minimum de 20 M€. Cette augmentation de capital a été un succès, puisque Oeneo a levé 26,7 M€ en juin 2005.

Cet emprunt syndiqué est garanti par un nantissement du Holding sur les titres des principales filiales françaises du Groupe ; il comporte une clause d'exigibilité particulière, le passage d'ORPAR en dessous d'un seuil de détention de 19,95% du capital ou des droits de vote ; il est assorti d'engagements usuels pour ce type de financement.

Autres emprunts moyens long terme (3,5 M€ au 30 juin 2006, soit 1,5 M€ à moins d'un an et 2 M€ à plus d'un an)

Le Groupe dispose d'autres emprunts à moyen et long terme, pour la somme totale de 3,5 M€, dont 1,5 M€ sont soumis à covenants.

En effet, parmi ces emprunts, la société bénéficie à travers sa filiale SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE d'un emprunt à moyen long terme dont le capital restant dû au 30 juin 2006 s'élève à 2,0 MUSD, et dont la part de remboursement à plus d'un an est de 1,9 MUSD. Cet emprunt fait partie d'un accord englobant également des lignes court terme, pour un montant d'autorisations de 2,5 MUSD. L'ensemble de ces facilités bancaires est soumis à un dispositif de covenants (ratios financiers) que cette filiale américaine (Seguin Moreau Napa Cooperage) respecte intégralement au 30 juin 2006.

Concours bancaires courants

En France : la restructuration de la dette à moyen et long terme en juin 2003 a été assortie de la mise en pool des autorisations court terme du Groupe avec échéance au 30 juin 2004, pour un montant maximum cumulé en France de 42,8 M€, se décomposant en lignes de crédit « spot » et en affacturage du poste client. Ces financements court terme sont garantis par la mise en gage avec tierce détention d'un stock de matières premières et par les comptes clients des sociétés françaises. L'accord signé avec les banques le 28 décembre 2004 prévoit le maintien de l'intégralité de ces concours bancaires court terme, avec des conditions identiques de fonctionnement et de coût. Le pool bancaire court terme a prorogé ces autorisations jusqu'au 30 avril 2007. Dans les comptes consolidés, l'affacturage est donc traité comme une dette financière car il ne relève pas d'un caractère déconsolidant. Le taux de financement des en-cours clients cédés est de 71% (pour les filiales françaises de la Division Bouchage) et de 53% pour les filiales françaises de la Division Tonnellerie (*), et les intérêts facturés le sont au taux Eonia +0,80 % (Division Tonnellerie) et EURIBOR 3M +0,50% (Division Bouchage). Au 30 juin 2006, 5,3 M€ de financements étaient en place sous forme d'affacturage.

(*) : il est à noter que le taux de financement pour la division Tonnellerie s'appuie sur des valeurs fin de mois et non sur des moyennes.

En Espagne : les filiales espagnoles du groupe bénéficient de lignes court terme pour 3,6 M€, sous forme de découvert pour 1,9 M€ et de lignes d'escompte du poste client pour 1,7 M€.

Les découverts bancaires (1,9 M€) sont accordés jusqu' au 30 juillet 2006 au plus tard. Quant aux lignes d'escompte, leurs échéances sont indéfinies pour 1 M€ avec renouvellement automatique pour 0.7 M€.

En Italie : la filiale italienne dispose en source de financement court terme d'une ligne d'escompte de son poste client pour un montant de 180 K€. Au cours de l'année 2004, la filiale italienne a signé un contrat d'affacturage de son poste client pour un montant maximum de 1 M€. Au 30 juin 2006, 0,2 M€ de financements étaient en place sous forme d'affacturage.

Aux Etats-Unis : deux filiales américaines disposent de lignes de découvert pour un montant maximal de 4,5 M€, sont 2,5 MUSD pour SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE et 2 MUSD pour RADOUX INC.

Au 30 juin 2006, Seguin Moreau Napa Cooperage respecte intégralement les covenants (ratios financiers) associés à sa ligne de crédit CT. Radoux Inc a renouvelé sa ligne de crédit court terme à échéance du 1^{er} avril 2006 (1,3 MUSD) pour la porter à 2 MUSD (auprès de Silicon Valley Bank).

En Australie : Tous les autorisations de financement court terme (ligne de crédit et affacturage) ont été dénoncées par les banques locales. Le groupe s'emploie à trouver une solution de remplacement.

Dettes obligataires

Il reste au bilan au juin 2006 un seul emprunt obligataire convertible, dont la parité de conversion, la maturité et la rémunération ont été modifiées suite à une Assemblée Générale des porteurs d'obligations qui s'est tenue le 19 juillet 2004, et dont les décisions ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 septembre 2004. De plus, consécutivement à l'augmentation de capital réalisée en juin 2005, les parités d'échange actions et OCEANE ont été modifiées

Les caractéristiques de cet emprunt après modification sont les suivantes :

- Capital restant du 20 696 K€¹;
- Echéance : 1er janvier 2009 (précédemment le 1^{er} janvier 2006) ;
- Taux d'intérêt contractuel annuel : 7% (précédemment 3%) ;
- Taux d'intérêt effectif : 7,84 % ;
- Parité d'échange : 45,584 actions pour une OCEANE (précédemment 40).
- Prime de remboursement : 19,21 € par obligation, la prime, représentant un montant total de 2 513 K€, est intégralement prise en compte dans la valorisation de la dette au coût amorti.

Autres dettes

Le groupe bénéficie d'autres sources de financement :

- la participation des salariés de certaines sociétés françaises bloquée en compte courant à hauteur de 0,8 M€ ; dont 0,3 M€ classé en emprunt à moins d'un an;
- des actifs mobiliers financés en crédit bail pour 2,5 M€ ;
- des dettes non bancaires pour 0,6 M€ correspondant : à un financement en provenance d'une société d'aide au développement espagnole.

Note 11.2. Echancier des dettes financières :

L'échéancier des dettes financières inscrites au bilan est le suivant :

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Dettes à moins d'un an	57 862	42 187
Dettes de 1 à 5 ans	68 147	66 641
Dettes à plus de cinq ans	12 132	19 376
Total des emprunts et dettes financières	138 141	128 204
Dont :		
Emprunts obligataires convertibles	20 696	19 920
Emprunts crédit bail	2 539	807

¹ 20 696 K€ avec impact IFRS, 18.315 K€ hors impact IFRS (130 822 obligations à 140 €)

Note 11.3. Répartition par nature de taux

L'analyse par devise et la répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières au 30 juin 2006 est la suivante :

en K€	Zone Euro	Autres	Total
Taux fixe	20 123	54	20 177
Taux variable	114 317	3 647	117 964
Total par devise	134 440	3 701	138 141

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Niveau de dette à taux variable MLT	74 247	73 072
Niveau de dette à taux variable CT	43 717	34 917
Total dette à taux variable	117 964	107 989

Couverture de taux en place (3 750) (7 318)

Position nette après gestion 114 214 100 671

La position nette après gestion correspond au montant de la dette à taux variable qui ne fait pas l'objet d'une couverture de taux afin de la transformer en dette à taux fixe.

OENEO n'utilise pas d'instrument financier dans un but spéculatif.

Ventilation des instruments de couverture

	Date début contrat	Date fin de contrat	Age des contrats (mois)	Couverture au 30/06/2006	en %
SWAP Classique : échange taux variable contre taux fixe					
Couverture I	03/02/2000	05/02/2007	71	3 750	100%

Total couvertures de taux 3 750

Compte tenu de son analyse des marchés de taux, le Groupe n'a plus initié de couvertures de taux depuis août 2002.

Note 11.4 Répartition par devise

Répartition par devise	30.06.06	31.12.05
EUR	134 440	126 031
USD	3 664	2 132
CHF	-	0
AUD	37	41
Total	138 141	128 204

NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Provisions pour engagements de retraite	613	646
Provisions pour médailles du travail	68	70
Total des engagements envers le personnel	681	716

Les engagements des sociétés françaises du groupe OENEO en matière de retraite sont provisionnés sur la base de la méthode des coûts au prorata de l'ancienneté. A la clôture annuelle, le groupe calcule la provision en tenant compte de la rotation des effectifs, de l'espérance de vie, de l'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les autres critères retenus pour le calcul sont :

- ▶ Taux annuel de revalorisation des salaires: 2% pour Oeneo Bouchage et 1,5% pour les autres filiales.
- ▶ Taux de capitalisation: 3% (inflation comprise).
- ▶ Age de départ à la retraite: 63 ans pour Oeneo Bouchage et Sibel, 65 ans pour les autres filiales.
- ▶ Modalités de départ volontaire en retraite: 70% pour Oeneo Bouchage et 80% pour les autres filiales.
- ▶ Taux de mortalité réglementaire prescrite par le code des Assurances: TV 88/90.

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

en K€	Juin 2006	Déc. 2005
Autres dettes hors exploitation	75	75
Instruments financiers – dettes	443	485
Total des autres passifs non courants	518	560
Produits constatés d'avance	8 128	8 152
Total des autres passifs courants	8 128	8 152

Pour le premier semestre 2006, le poste « produits constatés d'avance » est constitué essentiellement de subventions espagnoles approuvées par la Commission de la Junta et comptabilisées à hauteur de 7,7M€. Ces subventions sont reprises en compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les actifs ayant été subventionnés.

Les instruments financiers utilisés sont composés de swaps d'échange de taux fixe contre variable. La juste valeur du swap au 30 juin 2006 est en notre défaveur pour un montant de 66 K€.

NOTE 14 : ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

en K€	Juin 2006		Décembre 2005	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Groupes d'actifs :				
- Sous groupe Schahinger	4 843	711	5 794	1 304
Actifs non courants :				
Provision pour dépréciation	(1 336)		(1 336)	
TOTAL	3 507	711	4 458	1 304

Dans le cadre du plan Phoenix, la société a mis en œuvre un plan de réorientation stratégique résultant dans la cession d'un certains nombre d'actifs, fin 2005, seule Schahinger reste à céder. Son résultat s'élève à 294 K€ au 30 juin 2006.

Chaque groupe d'actif ou actif non courant est évalué au montant le plus faible entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

en K€	Juin 2006	Juin 2005	Variation 2006/2005
France	20 211	21 743	-7.05%
Export	42 313	42 782	-1.10%
Total du chiffre d'affaires	62 524	64 525	-3.10%

NOTE 16 : CHARGES DE PERSONNEL

en K€	Juin 2006	Juin 2005
Salaires et traitements	(11 747)	(12 886)
Charges sociales	(4 783)	(5 287)
Participation des salariés	(80)	(43)
Provisions engagements de retraite	38	34
Total des charges de personnel	(16 572)	(18 182)

NOTE 17 : RESULTAT SUR CESSION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDEES

en K€	Juin 2006	Juin 2005
VNC des titres conso cédés	-	(2 013)
Produits de cession de titres (conso.)	-	1 958
Total du résultat sur cession de participations consolidées	-	(55)

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

en K€	Juin 2006	Juin 2005
Litiges	2 439	
Restructurations	(2 276)	
Risques fiscaux	4	
Indemnisations diverses et refacturation de frais	136	523
Dépréciation S/ Actifs destinés à être cédés	-	(471)
Autres	(95)	335
Total des autres produits et charges opérationnels non courants	208	387

Les autres produits opérationnels non courants sur litiges proviennent principalement d'une reprise de provision suite au dénouement des derniers litiges significatifs sur des réclamations clients pour déviation organoleptique.

Les autres charges opérationnelles non courantes sur restructurations proviennent essentiellement de la dotation aux provisions portant sur les différentes actions déjà engagées dans le cadre de la rationalisation de notre outil de production et de l'optimisation de notre structure commerciale dans certains pays dans la division Tonnellerie.

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en K€	Juin 2006	Juin 2005
Résultat net / actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	(64)	
Charges d'affacturage	(97)	(146)
Provisions risques et charges financiers	-	37
Provisions sur actifs financiers	1	
Prod. Nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	12	
Autres charges financières	(167)	(545)
Autres produits financiers	263	201
Transfert de charges financières	11	
Total des autres prod. et charges fin. hors change	(41)	(453)
Gains de change	1 083	891
Pertes de change	(1 665)	(318)
Résultat des opérations de change	(582)	573
Total des autres produits et charges financiers	(623)	120

Le coût de l'endettement financier net de 3,3M€ au 30 juin 2006 représente essentiellement des charges d'intérêts relatifs à l'emprunt syndiqué à hauteur de 1,6M€, aux océanes pour un montant de 0,6M€ (ICNE), à l'utilisation des crédits à hauteur de 0,9M€, aux autres produits et charges financières pour 0,2M€.

NOTE 20 : VENTILATION DE L'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT

en K€	Juin 2006	Juin 2005
Impôt exigible	(644)	(422)
Impôts différés	325	(651)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	484	-
Total des impôts sur le résultat	165	(1 073)

NOTE 21 : RÉSULTATS PAR ACTION

Note 21.1 Instruments dilutifs

Le nombre moyen pondéré d'actions au 30 juin 2006 pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre moyen pondéré de titres	Ouvrant droit à nombre de titres
Actions	42 476 832	42 476 832
OCEANE	130 822	5 963 390
Options de souscription	111 243	111 243
BSA	7 260 197	4 138 312
BSAR	26 669 643	26 669 643
TOTAL	76 648 737	79 359 420

Note 21.2 Résultat par action

Le niveau de résultat pris en compte est celui revenant à l'entreprise consolidante à savoir, le Résultat – part du Groupe. Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

en K€	Juin 2006	Juin 2005
Bénéfice revenant aux actionnaires	218	(3 715)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	42 476 832	15 804 901
Résultat de base par action (€ par action)	0,005	(0,24)

Note 21.3 Résultat dilué par action

Le niveau de résultat pris en compte est le Résultat – part du Groupe. Le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Les instruments dilutifs sont les instruments qui donnent droit à un accès différé au capital de la société consolidante (comme par exemple les obligations convertibles, les O.C.E.A.N.E. ou les bons de souscription) et dont l'émission future éventuelle en actions ordinaires se traduit par une diminution du bénéfice par action. Pour le calcul sont retenus l'ensemble des instruments dilutifs émis par la société consolidante, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, en retenant chaque instrument séparément, du plus dilutif au moins dilutif.

Pour le calcul du résultat dilué par action, il convient également de distinguer la date de réception des fonds correspondant à la création potentielle d'actions. Au niveau du groupe OENEO, nous avons donc distingué deux cas de figures :

- obligations convertibles en actions (O.C.E.A.N.E.) où les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs ;
- options et bons de souscription d'actions où les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits.

Pour ce qui est des obligations convertibles, le résultat avant dilution a été corrigé en incorporant le montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisés en cas de conversion des obligations convertibles.

En ce qui concerne le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat (de base) par action, celui-ci est corrigé du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des obligations convertibles.

Pour ce qui est des options de souscription d'actions, les fonds recueillis (à la date d'exercice des droits attachés aux instruments dilutifs) sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché déterminé sur la base du cours moyen de l'exercice. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées au prix du marché vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits. Le montant net ainsi calculé vient s'ajouter au nombre d'actions en circulation et constitue le dénominateur (méthode du rachat d'actions ou Treasury stock method).

en K€	Juin 2006	Juin 2005
Bénéfice revenant aux actionnaires	735	(3 715)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées pour le calcul du résultat dilué par action	89 945 904	24 667 887
Résultat de base par action (€ par action)	0,008	(0,15)

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas de paiement de dividendes. Aucun dividende n'a été versé sur les dernières années, et aucun dividende ne sera proposé à l'assemblée des actionnaires.

Le résultat dilué par action des activités destinées à être cédées est immatériel.

NOTE 22 : INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2005	MAROC
TRESORERIE nette entrée (A)	
TRESORERIE nette sortie (B)	380
Trésorerie entrée (C)	1 958
Prix de cession des titres	1 958
Impact Variation de périmètre (A) + (B) + (C)	1 578

Au 30.06.2006, il n'y a aucune incidence des variations de périmètre.

NOTE 23 : INFORMATION SECTORIELLE

Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité

L'activité Oeneo s'articule autour de deux métiers principaux :

- les produits de bouchage de vins
- la tonnellerie

Ventilation par division

en K€	Résultat Juin 2006 / Bilan Juin 2006					Résultat Juin 2005 / Bilan Décembre 2005				
	Tonnel.	Bouch.	Holding	Elim inter-secteur	Total 2006	Tonnel.	Bouch.	Holding	Elim inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires	35 734	26 824		(34)	62 524	31 135	33 390	-	-	64 525
Résultat opérationnel courant	3 697	469	(425)	15	3 756	1 541	(1 406)	-	-	135
Actif	141 451	80 860	54 840	(54 456)	215 274	137 347	84 734	50 604	(57 169)	215 516
Acq. immo	1 997	612	-	-	2 609	4 724	11 070	-	-	15 794
Acq. immo incorp.	9	18	-	-	27	165	40	78	-	283
Dotations aux amortissements et provisions	(1 914)	5 318	605	-	4 009	481	9 261	671	-	10 413
Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés	3 507	-	-	-	3 507	4 458	-	-	-	4 458
Quote part des sociétés mises en équivalence	46	-	-	-	46	79	-	-	-	79
Total Passif hors capitaux propres	89 836	70 128	92 352	(60 375)	191 941	78 570	76 364	92 598	(56 665)	190 867

Afin de ne faire supporter par les divisions opérationnelles que leurs charges propres, comme cela a été prévu dans le plan Phoenix, le coût du financement lié à la situation financière d'Oeneo et les charges liées au fonctionnement d'un holding côté ont été conservés au niveau de la holding.

Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Ventilation des actifs par zone géographique

en K€	Notes	Juin 2006	Déc. 2005
France		158 259	155 391
Europe	(a)	28 417	33 293
Amériques	(b)	22 900	19 863
Océanie	(c)	4 686	5 448
Reste du monde	(d)	1 011	1 521
Total actif		215 274	215 516

Ventilation des chiffres d'affaires par zone géographique

en K€	Notes	Juin 2006	Juin 2005
France		20 211	21 743
Europe	(a)	16 598	21 239
Amériques	(b)	12 529	10 594
Océanie	(c)	8 023	8 086
Reste du monde	(d)	5 163	2 863
Total chiffre d'affaires		62 524	64 525

Ventilation du résultat opérationnel courant par zone géographique (*)

en K€	Notes	Juin 2006	Juin 2005
France		2 083	(1 613)
Europe	(a)	1 806	1 634
Amériques	(b)	-401	-311
Océanie	(c)	477	320
Reste du monde	(d)	-208	105
Total résultat opérationnel		3 757	135

(*) : La zone d'activité est déterminée par la localisation du siège social des entreprises.

Note (a) : Zone Europe

La zone Europe comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Georgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse, Turquie et Yougoslavie.

Note (b) : Zone Amériques

La zone Amériques comprend les pays suivants : Argentine, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Martinique, Mexique, Paraguay, Uruguay et Venezuela.

Note (c) : Zone Océanie

La zone Océanie comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Note (d) : Reste du monde

La zone Reste du monde comprend les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Chine, Chypre, Corée, Hong Kong, Inde, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Maroc, Mauritanie, Réunion, Taiwan et Tunisie.

NOTE 24 : INTERETS DANS UNE CO-ENTREPRISE

Le groupe OENEO détient 50% dans la société Radoux South Africa. Cette entité contrôlée conjointement intervient dans la production et la distribution de fûts.

La part des actifs, passifs, produits et charges dans l'entité contrôlée conjointement s'établit de la manière suivante.

	Jun 2006	Déc. 2005
Actifs courants et non courants	846	1 104
Passifs courants	108	253
Capitaux propres	738	851
Chiffre d'affaires	908	1 206
Résultat opérationnel	117	130
Charges et produits financiers	(18)	(6)
Résultat avant impôt	99	124
Charge d'impôt	(29)	(36)
Résultat net	70	88

NOTE 25 : EFFECTIFS

Effectif moyen

	Jun 2006	Déc. 2005
Cadres	132	141
Etam	110	121
Employés	90	97
Ouvriers	497	541
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	-	-
Total des effectifs	829	900
dont :		
Bouchage	309	384
Tonnellerie	517	510
Holding	3	6

Effectif à la clôture

	Jun 2006	Déc. 2005
Cadres	125	137
Etam	110	110
Employés	95	90
Ouvriers	501	497
Total des effectifs	831	834
dont :		
Bouchage	306	322
Tonnellerie	523	508
Holding	2	4

NOTE 26 : PASSIFS ÉVENTUELS

A la date de clôture de nos comptes, nous n'avons pas connaissance de passifs éventuels de nature à impacter les comptes consolidés du groupe Oeneo.

NOTE 27 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Transactions avec des entreprises liées

<i>(En k€)</i>	2006 <i>(6 mois)</i>	2005 <i>(12 mois)</i>
Au compte de résultat		
Loyers	40	43
Prestations de service (a)	296	148
Charges d'intérêt	-	-
Au bilan au 31 décembre		
Compte courant	-	-

(a) La convention Orpar est liée aux prestations de services de pilotage et de contrôle de la fonction financière du groupe par la société Orpar à la société Oeneo SA. La société Oeneo verse une rémunération forfaitaire correspondant aux prestations effectuées, auxquelles s'ajoute la TVA.

NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la Direction Financière du Groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du Groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable a minima de la Direction Financière du Groupe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

en K€	Note	Juin 2006	Déc. 2005
Effets escomptés non échus		0	0
Aval, caution et garantie donnés	a)	6 958	9 101
Nantissement	b)	103 152	89 757
Achat à terme de devises			0
Vente à terme de devises			0
Créances garanties par des sûretés réelles			
Couvertures de taux	c)	3 750	7 318
Total des engagements hors bilan		113 860	106 176
Dont sûretés réelles		103 152	89 757

a) Ce montant correspond aux tirages court terme effectués sur les lignes bancaires mises à disposition par le pool des banques françaises auprès des filiales d'OENEO (cf. note 14 Emprunts et dettes financières). C'est une contre garantie donnée par OENEO à ce pool. Mis en place en 2003, ces financements sont déjà inscrits au passif consolidé du Groupe pour 99,8 % de ce montant et ne constituent donc pas un engagement financier supplémentaire par rapport au passif déjà comptabilisé.

b) Ce montant correspond principalement :

- à hauteur de 66 602 K€ au solde du prêt syndiqué effectué par le pool des banques françaises à OENEO et mis en place en 2003 (cf. note 14 Emprunts et dettes financières), qui est garanti par les titres des filiales Seguin Moreau, Radoux, Oeneo Bouchage;
- à hauteur de 36 050 K€ aux tirages court terme effectués sur les lignes bancaires mises à disposition par le pool des banques françaises auprès des filiales d'OENEO (cf. note 14 Emprunts et dettes financières) garantis par un nantissement de stocks ; ces financements ont également été mis en place en 2003 et 2004.

Ces nantissements sont donnés aux banques et établissements financiers au titre des financements mis en place par les établissements prêteurs au Groupe ou à ses filiales. Ces financements sont déjà intégralement inscrits au passif du bilan, et ils ne constituent donc pas un engagement financier supplémentaire par rapport au passif déjà comptabilisé.

c) Ce montant correspond aux opérations de couverture de taux destinés à réduire l'exposition du Groupe aux risques liés à une fluctuation des taux d'intérêts. Le montant de ces couvertures s'élevait à 7 318 fin 2005, 22 702 fin 2004, 32 001 K€ fin 2003 et 45 118 K€ fin 2002.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPLEXES

Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du Groupe.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Vallespir Investissem Ent	Caisse Régionale Sud Méditerranée, Perpignan	23 août 2001	20 août 2006	Remboursement de crédit	50 000	0,12%
		10 octobre 2002	10 octobre 2006	Remboursement de crédit	305 000	0,72%
		29 octobre 2005	indéfinie	Remboursement de crédit	2 618	< 0,01%
TOTAL					357 618	0,84%

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif administré

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif administré	Adresse du titulaire	Nombre de titres
VALLESPIR INVESTISSEMENTS	25, rue Lully 66000 PERPIGNAN	97 382
MR LE BAIL GUY	121 RUE JULES BRISSON 16100 COGNAC	10
TOTAL		97 392

Ces titres nantis n'étant pas administrés par l'établissement teneur des titres au nominatif comme pour la note 31(a), la Société n'a pas accès aux modalités détaillées de ces nantissements.

Nantissement d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissement / hypothèque	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant du capital restant dû	Total poste du bilan (3)	Part de l'actif nanti sur le total du poste en %
<i>Sur immobilisations incorporelles</i>					
Fonds de commerce SABATE 16° rang	novembre-99	novembre-06	131		3,1%
Fonds de commerce SIBEL	juillet-99	juillet-06	94		2,2%
Fonds de commerce SIBEL	juillet-99	juillet-06	116		2,7%
TOTAL Immobilisations incorporelles			341	4 280	8,0%
<i>Sur immobilisations corporelles</i>					
Hypothèque immeuble CUMIERES	décembre-96	décembre-08	52		0,1%
Hypothèque immobilière SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE	décembre-03	décembre-28	1 698		1,9%
TOTAL Immobilisations corporelles			1 750	89 378	2,0%
Sur immobilisations financières					
Titres SIBEL (1)	novembre-99	décembre 06	495		0,3%
Titres SEGUIN MOREAU (2)					
Titres RADOUX (2)	juin-03	juin-12	66 107		32,3%
Titres OENEO BOUCHAGE (2)					
TOTAL Immobilisations financières			66 602	204 391	32,6%
TOTAL GENERAL			68 723	298 049	

Notes :

(1) Nantissement de 265 994 actions SIBEL. (99,9% des titres)

(2) Nantissement de 100 % des titres.

(3) - pour les postes Immobilisations incorporelles et corporelles le total du poste du bilan correspond à la valeur brute cumulée des immobilisations au bilan consolidé du Groupe ;

- pour le poste Immobilisations financières, le total du poste du bilan correspond à la valeur brute des titres dans le bilan social de la Société mère OENEO.

L'ensemble des nantissements est effectué au profit des établissements bancaires prêteurs au Groupe.

Nantissement d'autres éléments d'actifs

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant du capital restant dû	Total poste du bilan (4)	Part de l'actif nanti sur le total du poste en %
Nantissement de stock					
Bois (merrains) (1)	Juin 2003	Avril 2007	15 500		22,0%
Bois (merrains) (1)	Juin 2003	Avril 2007	7 000		9,9%
Produits semi-finis (1)	Juin 2003	Avril 2007	2 300		3,3%
TOTAL			24 800	70 430	35,2%

(1) Utilisation des tirages pour un montant de 23,65 M€ au 31 décembre 2005 sur une autorisation maximale de 24,8 M€.

L'ensemble des nantissements est effectué au profit des établissements bancaires prêteurs au Groupe.